



Vous êtes chanteurs ou musiciens et vous souhaitez vous produire à l'occasion de la Fête de la Musique le dimanche 21 juin 2026 dans notre magnifique ville !

N'hésitez plus, inscrivez-vous en remplissant le formulaire de pré-inscription. A nous retourner avant le lundi 27 avril 2026.



Formulaire de pré-inscription - artistes bénévoles

Le dimanche 21 juin 2026 à Honfleur

(A retourner au Service Evénements Culturels de la Ville de Honfleur au plus tard le mercredi 8 avril 2026)

Coordonnées du groupe et/ou de l'artiste :

Nom du groupe et/ou de l'artiste :

Date de formation du groupe :

Style musical :

(Exemple : Pop, Rock, Classique, Folk...etc)

Musique acoustique ☐ Musique amplifiée ☐ Musique enregistrée ☐ Musique électronique ☐

Nom du contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail : @

Site internet / Facebook / Lien (son ou vidéo) :

(Vous pouvez joindre également des fichiers par mail)

Autre(s) contact(s) du groupe :

Le groupe (composition et plan de scène à détailler sur la fiche jointe) :

Nombre de musiciens/danseurs/chanteurs :

Préciser si d'autres musiciens jouent dans d'autres groupes pour la Fête de la Musique et lesquels :

Le groupe s'est-il déjà produit en public ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, citer quelques références :

Le groupe serait-il disponible pour se produire en après-midi ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser la tranche horaire :

Présentation succincte du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de fournir une photo + un texte de présentation (4/5 lignes maximum) avec votre inscription

Disponibilité du groupe et/ou de l'artiste :

Horaires de disponibilité (à définir) (Sound Check compris)	De h à h
Durée souhaitée de prestation (à titre indicatif)	
Autres observations	

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la mairie de Honfleur dont les finalités sont de traiter votre inscription et vos demandes ainsi que de vous transmettre des informations relatives aux événements culturels. Seuls les services habilités de la mairie et nos sous-traitants techniques ont accès à vos données. Vos données ne font l'objet d'aucune cession, ni concession, à des tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande et au suivi de votre relation avec la mairie de Honfleur, puis toute la durée des prescriptions légales applicables en cas de litige. Conformément à la réglementation relative à la protection des données (RGPD et Loi Informatique et Libertés), vous disposez, sous certaines conditions, des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à eiouan@ville-honfleur.fr ou par courrier à Mairie de Honfleur service Evénements Culturels place de l'hôtel de ville 14600 Honfleur et ce, en justifiant de votre identité. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité sur simple demande.

Charte Fixant les Conditions de Participation des Musiciens A La Fête de la Musique à Honfleur le dimanche 21 juin 2026

En 1982, à l'initiative de Jack Lang, Ministre de la Culture et de la Communication, et de Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse, la Fête de la Musique est lancée le 21 juin, jour du solstice d'été, nuit païenne se référant à l'ancienne tradition des fêtes de la Saint-Jean.

« Faites de la musique, Fête de la Musique », la formule mobilise des musiciens professionnels et amateurs représentant tous les genres musicaux, pour des concerts gratuits reposant **sur le principe du bénévolat**.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, le relais des médias, l'appui des collectivités territoriales et l'adhésion de plus en plus large de la population allaient en faire, en quelques années, une des grandes manifestations culturelles françaises, puis internationales à partir de 1985.

Vous êtes donc invité à prendre connaissance des conditions d'organisation et à vous engager pour sa réussite aux côtés de la Ville de Honfleur dans l'esprit originel de la Fête de la Musique : **gratuité des concerts, spontanéité, découverte et diversité des musiques**. La Ville de Honfleur vous remercie d'avance pour votre participation et compte sur votre engagement pour que la Fête de la Musique 2026 connaisse cette année encore le succès des années précédentes.

LES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mercredi 8 avril 2026**

Le dépôt du formulaire ne vaut pas inscription. Le nombre de musiciens retenus sur les scènes coordonnées par la Ville de Honfleur sera en fonction des places disponibles et des moyens techniques, les candidatures sont retenues dans la mesure du possible.

Toute candidature incomplète pourra être refusée.

Un courrier ou mail de confirmation d'inscription parviendra aux musiciens, avec les précisions concernant l'heure et le lieu de la prestation courant avril ou plus tard.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville met à disposition :

- son domaine public
- l'équipement, l'alimentation électrique et la sonorisation de certains lieux

et assure également :

- la coordination générale de la Fête via le Service Evénements Culturels.
- la réalisation et la diffusion du programme des concerts.

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en fonction du contexte sanitaire ou autre si nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS DE VOTRE GROUPE

- Le respect de votre engagement : en cas d'absence sans justification valable (maladie, accident...) le soir de la Fête, vous ne serez pas prioritaire pour les inscriptions les années suivantes.
- Le respect du cadre d'organisation.
- Le lieu : les musiciens ne peuvent choisir le lieu de concert. Le programme est établi en fonction des conditions techniques et dans un souci de coordination.
- Les horaires du début et de fin de Fête sont fixés par décision municipale en fonction des sites musicaux ; il vous est impérativement demandé de respecter le créneau horaire qui pourra vous être proposé. Pour les groupes de musiques amplifiées, des sound check seront proposés dans la mesure du possible.
- La coordination des concerts d'une même scène sera assurée par le sonorisateur ou une personne référente.
- Les participants s'engagent à ne pas tenir de propos injurieux, incitant à la violence ou s'apparentant à du prosélytisme religieux.

ASSURANCE

Les personnes se produisant sur des podiums le font sous leur propre responsabilité. La Ville de Honfleur ne saurait être responsable d'un quelconque incident relatif à l'utilisation du podium mis à leur disposition pour cette soirée. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du matériel qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la musique. A l'identique, aucune assurance n'est prise concernant les artistes qui se produisent librement et bénévolement ce jour.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2026 et m'engage à les respecter.

Fait à Honfleur, le

Signature :

FICHE TECHNIQUE POUR LES GROUPES

Fête de la Musique 2026

NOM DU GROUPE	
Le groupe a-t-il un référent technique ? Si oui, coordonnées (nom, téléphone)	OUI ☐ NON ☐
Le groupe dispose-t-il de ses propres micros ?	OUI ☐ NON ☐
Le groupe dispose-t-il de sa propre sono ? Dans ce cas indiquer la puissance électrique nécessaire.	OUI ☐ NON ☐
Si oui, est-il disposé à la partager ?	OUI ☐ NON ☐

- ☐ Mon groupe dispose d'une fiche technique : **merci de la joindre au dossier.**
- ☐ Mon groupe ne dispose pas de fiche technique : **merci de compléter précisément la partie ci-dessous. En cas d'utilisation de téléphone/ tablette/ ordinateur merci de préciser le type de raccordement audio**

INSTRUMENTS	A sonoriser ? (oui ou non)	Observations
pour la batterie indiquer le nombre de fûts nécessaires		

Besoins en matériel (chaises, table, lumière...)

Note importante : Les amplis ne sont pas fournis par la ville. Les besoins techniques des groupes seront pris en compte dans la mesure du possible.

Informations et documents à joindre : photo + un texte court de présentation (4/5 lignes maximum).

PLAN DE SCÈNE détaillé (indiquer le positionnement des instruments, amplis, micros, retours, alimentation.....)

A retourner **au plus tard le mercredi 8 avril 2026** par mail ou par courrier à
 Evelyne Jouan – Responsable du Service Evénements Culturels de la ville de Honfleur
 BP 80049 - 14602 HONFLEUR Cedex - Email : ejouan@ville-honfleur.fr